



**Thiers Dore  
et Montagne**  
L'INTERCO

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

N° DBC 20231214-03

063-200070712-20231214-DBC20231214\_03-DE  
Reçu le 22/12/2023  
Publié le 22/12/2023

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023 à 13H**

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr

**Date de la convocation : 06 DECEMBRE 2023**

**Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 14 décembre 2023 à 13 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.**

**Membres du Bureau présents :** Tony BERNARD, Rachel BOURNIER, Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, Chantal CHASSANG, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Philippe CAYRE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Georges LOPEZ, Thomas BARNERIAS, Jean-François DELAIRE, Bernard VIGNAUD, Olivier CHAMBON.

**Membres du Bureau absents excusés :** Hélène BOUDON, Daniel BALISONI, Jean Eric GARRET, Michel COUPERIER, Daniel BERTHUCAT, Sylvain HERMAN, Michel GONIN, Caroline GUELON, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Martine MUNOZ, Claude GOUILLON-CHENOT, Ludovic COMBE, Philippe BLANCHOZ, Christophe DOS SANTOS.

**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS

### **ECONOMIE DE PROXIMITE : ATTRIBUTION D'AIDES AUX ENTREPRISES DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES**

**Rapporteur : Sophie DELAIGUE, Vice-Présidente**

**Vu** l'instruction du gouvernement NOR INTB1531125J du 22 décembre 2015, relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements, issue de la loi NOTRe ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-1, L.1511-2, L.1511-3 et L.1511-7;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne n° 20200715-05 du 15 Juillet 2020 donnant délégation d'une partie de ses attributions au Président et au Bureau Communautaire.

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne n° 20180531-13 du 31 mai 2018 approuvant la mise en place d'un dispositif d'aides en faveur du commerce, de l'artisanat et des services en centres-bourgs ;

**Vu** la délibération n° AP-2022-06/07-13-6750 de l'Assemblée plénière du Conseil régional des 29 et 30 juin 2022 adoptant le nouveau Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDII) ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n° 20221129-20 du 29 novembre 2022 approuvant la convention relative aux aides économiques ;

Membres du Bureau en exercice :

34

Membres du Bureau présents :

18

Membre du Bureau représenté :

0

Membres présents sans voix  
délibératives : 0

Total votants : 18

## AR Prefecture

063-200070712-20231214-DBC20231214\_03-DE

Reçu le 22/12/2023

Publié le 22/12/2023

Vu la délibération n° CP-2022-12/07-36-7139 de la Commission Permanente du Conseil régional du 16 décembre 2022 approuvant la convention relative aux aides économiques ;

Vu la délibération du Bureau Communautaire de Thiers Dore et Montagne n° 20230907-20 du 07 septembre 2023 approuvant le nouveau règlement des aides directes aux entreprises du commerce, de l'artisanat et des services.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a établi un Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) qui fixe le cadre de l'intervention des aides économiques. Il permet notamment aux EPCI d'intervenir en complément de la Région sous forme d'aides directes auprès des entreprises.

A ce titre, le Conseil Communautaire du 31 mai 2018 a approuvé la mise en place d'un dispositif intercommunal en faveur de la modernisation du commerce, de l'artisanat et des services dans les centres-bourgs.

Dans le cadre de ce programme, la Communauté de communes a reçu la demande de subvention ci-après, basée sur le nouveau règlement d'octroi de l'aide approuvé par le Bureau Communautaire du 07 septembre 2023 :

Entreprise / Gérant	Commune	Nature des investissements	Montant des dépenses	Subvention CCTDM	Subvention Région AURA sollicitée
SARL MA&VA / Cécile DAUPHANT Salon de coiffure	Puy- Guillaume	Transfert du salon dans un autre local: rénovation et acquisition de matériels professionnels	42 461 €	4 246 € (10 %)	8 492 € (20 %)

Cette subvention est allouée sur la base du Règlement (UE) No1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'octroi d'une subvention de 4 246 euros à la SARL MA&VA, sise 57 rue Joseph CLAUSSAT-63290 PUY-GUILLAUME
- **Autorise** le versement de ladite subvention après vérification de la réalisation des investissements et présentation des factures acquittées,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 18

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 18

Abstentions : 0

Membres du Bureau présents : 18

Pour : 18

Contre : 0

Membres présents sans voix délibératives :

Représentés : 0

Non participation : 0

Pour ampliation certifiée conforme,  
Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

